

Charte Guichet Unique Petite Enfance Communauté de Communes Doubs Baumois

Le Guichet Unique s'engage à :

- Faciliter les démarches d'inscription pour l'ensemble des familles désirant une place dans une structure d'accueil, publique ou privée, collectif du jeune enfant.
- Réunir des commissions collégiales pour l'attribution des places (dossiers non nominatifs)
- Faciliter la réorientation des familles vers les différents modes d'accueil et notamment l'accueil individuel (ASMAT et/ou garde à domicile).
- Informers les familles du calendrier de la procédure d'attribution des places.
- Favoriser les temps d'échange avec les familles.
- Accompagner plus étroitement les familles ayant des besoins spécifiques.
- Appliquer les critères d'attribution définis dans le cadre de la mission d'observation du territoire.
- Ajuster les critères d'attribution au fil du temps.
- Coordonner l'action du guichet unique avec l'ensemble des partenaires.
- Assurer un travail collectif entre le Guichet Unique et les structures d'accueils (renseigner des places disponibles).
- Instaurer un lien de confiance entre les différents partenaires et le GU (fluidité et transparence dans la communication dans les 2 sens). Organiser un temps de coordination/ an et ajuster en fonction des besoins.
- Réétudier le dossier s'il a été mis sur liste d'attente.
- Etudier le dossier sous réserve d'un entretien préalable par téléphone ou physique.